



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 103510

Texte de la question

M. Damien Abad interroge M. le ministre de l'intérieur sur les nouvelles dates de validité des cartes nationales d'identité (CNI). En effet, depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de celles-ci est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures sans nécessiter de modification des documents déjà en circulation. D'après les informations diffusées sur le site internet du ministère des affaires étrangères, plusieurs pays voisins hors Union européenne dont la Suisse sont avisés de cette disposition et ont même confirmé qu'ils acceptaient ces cartes comme documents de voyage. Néanmoins, des ressortissants français frontaliers amenés à se rendre régulièrement en Suisse dans le cadre de leurs activités professionnelles, ont rencontré des difficultés pour passer la frontière. Il aimerait donc connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103510

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2296

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)